



Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, **le dix juillet** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **BESSONCOURT**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Thierry BESANCON**, Maire.

Présents:, ARRIGHI Pascal, BALON Donat, BESANÇON Thierry, BOUCON Henry, FRABOULET Gwenola, , HARDOUIN Yves, KARRER Anne-Marie, MONTILLOT Aurélie, NGUYEN DAI Luc, , SARR Isabelle, SCHEUBEL Baptiste, SIBRE Ludivine.

Excusés: FROIDEVAUX, Guillaume (Proc. à T. BESANCON), PASQUIER Virginie (Proc. à I. SARR), ROBERT Cécile (Proc. à L. SIBRE),

Absents: ///

Luc NGUYEN DAÏ a été nommé secrétaire.

Subvention au BRCL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, attribue à l'unanimité à l'association BRCL, club de foot Bessoncourt, Roppe, Larivière pour l'année 2020 une subvention de 3000 €

Règlement intérieur de formation

Le Maire présente le règlement intérieur de formation.

Les conseillers en ont pris connaissance (envoi par mail avec la convocation)

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 10 mars 2020.

Ayant entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de formation.

Groupement de commandes pour la fourniture de sel de déneigement

Depuis plusieurs années, la commune adhère à un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement géré par le Département.

Ce marché arrive à échéance, le Département propose de renouveler ce marché, il permet aux communes adhérentes de bénéficier de tarifs avantageux.

Ayant entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement.

Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la gestion du Relais Petite Enfance de Larivière

L'Association Familles Rurales Fédération Régionale de Franche Comté a pour but de répondre aux besoins des familles vivant dans les territoires ruraux. Elle propose, dans le cadre de son projet associatif, l'organisation de services en direction de la petite enfance par la création et la gestion de structures d'accueil d'enfants et ou de services visant à faciliter la vie des familles.

L'association propose une convention qui a pour objet de définir et préciser les modalités techniques et financières de gestion et d'animation du Relais Petite Enfance à destination des familles, parents de jeunes enfants et des assistantes maternelles ainsi que des



acteurs de la garde à domicile. Les collectivités adhérentes peuvent bénéficier des services du Relais en contrepartie d'une participation financière pour le fonctionnement du Relais. Cette participation de 44193 euros pour les communes adhérentes correspond au fonctionnement du relais pour 2020 (emploi d'un agent équivalent temps plein). Les modalités de répartition de la subvention entre collectivités sont faites au prorata du nombre d'assistantes maternelles en activité en janvier de l'année N. Début de la convention 1^{er} juillet 2020.

Ayant entendu l'exposé du maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention pluriannuelle (4 ans) d'objectifs et de moyens pour la gestion du Relais Petite Enfance

Délégation consenties au Maire

Vu la délibération du 5 juin 2020 fixant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Vu les observations émises par le Préfet par courrier en date du 30 juin 2020,

Considérant qu'il y a lieu de préciser les limites de délégations consenties au Maire par le Conseil en ce qui concerne la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

3° De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article

L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; dans la limite de 200000 €

Les autres articles de la délibération du 5 juin restent inchangés

Désignation des délégués en vue de l'élection des sénateurs

Vu les articles L283 à L 293 et R 131 à R 148 du Code Electoral

Le Conseil Municipal après avoir procédé à l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Désigne par 14 vote pour, 1 vote blanc la liste des délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Seule liste présentée et élue à la majorité absolue :

Ordre	Sexe	Nom Prénom	Domicile
Délégué 1	M	BESANCON Thierry	36bis rue des Magnolias 90160 BESSONCOURT
Délégué 2	F	KARRER Anne- Marie	6 rue des Bleuets 90160 BESSONCOURT
Délégué 3	M	ARRIGHI Pascal	8bis rue des Lilas 90160 BESSONCOURT
Suppléant 4	F	SIBRE Ludivine	16 Lot Sur Le Creux 90160 BESSONCOURT



Suppléant 5	M	NGUYEN DAÏ Luc	1 Impasse du Verger 90160 BESSONCOURT
Suppléant 6	F	ROBERT Cécile	5 rue des Bégonias 90160 BESSONCOURT

Subvention Club de Musculation

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu le Président du Club de Musculation de Bessoncourt. Celui-ci alerte la Conseil sur les difficultés financières du Club suite à un loyer trop élevé et la menace du propriétaire de ne pas renouveler le bail en septembre.

Après en avoir délibéré, le Maire propose de verser à titre d'avance la subvention de 2021 de 1000 € pour permettre au club de poursuivre ses activités.

Les membres du Club devront faire preuve d'initiatives pour promouvoir le Club et récolter des fonds afin de poursuivre leurs activités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à verser à titre d'avance la subvention de 2021 pour un montant de 1000 € au Club de musculation de Bessoncourt

DIVERS

Informations école :

Une réunion a eu lieu à l'école entre les enseignants et l'inspection académique pour revoir la décision de fermeture de la classe de maternelle.

L'inspection maintient la décision de fermeture de classe de maternelle.

10 élèves de Grande Section seront accueillis dans la classe de CP.

Séance levée à 21h00

Prochain Conseil Municipal vendredi 4 septembre 2020 à 20 h.